

Santé, logement, assistance sociale et humanitaire

Programme 3 : Santé

Le programme santé prévoit d'atteindre les deux objectifs spécifiques suivants :

- Faciliter l'accès des migrants et des réfugiés aux services de santé dans les mêmes conditions que les Marocains (OSP 5).
- Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé (OSP 6).

L'atteinte de ces deux objectifs comporte les mesures suivantes :

- Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans le programme de couverture médicale pour les plus démunis (RAMED) ou création d'un régime spécifique (Action 3.4).
- Sensibilisation sur la santé, et formation des personnels médicaux sur la prise en charge des immigrés (Actions 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5).
- Intégration des immigrés et des réfugiés dans les programmes spéciaux dans le domaine de la santé (Action 3.6).
- Définition d'un cadre de référence pour une intervention plus efficace des associations dans le domaine de la santé (Action 3.7).

1. Activités et résultats 2017-2018

Les questions de santé revêtent une importance particulière pour les populations vulnérables et démunies, notamment les migrants et les réfugiés. Il est donc primordial de veiller à l'accès de cette catégorie aux prestations sanitaires.

A cet effet, le programme santé vise à faire bénéficier les migrants des prestations médicales dans les mêmes conditions que les marocains et à lever les entraves rencontrées ou ressenties. Dans ce sens, un ensemble

d'actions et d'activités ont été engagés par le Ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires :

► **Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et le personnel de santé sur le droit à l'accès aux services de santé pour tous**

En 2018, des entretiens avec les principaux acteurs du domaine de la santé et des visites de terrain ont été effectuées afin de cibler de façon consensuelle les actions de sensibilisation prioritaires et d'information, et de communication adaptés pour la santé des migrants.

En parallèle, l'information et la sensibilisation migrants sont effectuées de manière régulière dans le cadre des services offerts par tous les établissements de soins de santé primaires.

► **Formation du personnel médical (infirmiers et médecins) sur la prise en charge des immigrés**

La prise en charge des populations migrantes est l'une des priorités du plan stratégique du Ministère de la Santé. A cet effet, et pour améliorer l'offre de soins qui leurs sont destinés, il a été établi de mener des formations pour renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de soins de santé primaires sur les implications des effets de la migration pour la santé publique, et ainsi améliorer la réactivité des services de santé aux besoins des migrants.

Dans cette optique, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies en partenariat avec l'Ecole Nationale de Santé Publique, avec l'appui de l'Organisation Internationales pour les Migrations, ont développé un kit de formation en matière de prise en charge médicale de la santé des populations migrantes au niveau des établissements de soins de santé de base.

Ainsi, l'Ecole Nationale de Santé Publique a lancé les journées du 24-25-26 juillet 2018, les premières formations en Santé - Migration et dans lesquelles plusieurs modules ont été traités : droit à la santé au niveau national et international, les concepts de base en migration et santé, l'interculturalité,

la prise en charge de la violence, la santé sexuelle et reproductive, la prise en charge syndromique des maladies infectieuses, la santé mentale et la prise en charge psychosociale...etc. une dizaine de formations ont été programmées durant le dernier trimestre de l'année 2018.

La Direction Régionale de la Santé de l'Oriental, en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire Mohamed VI et l'association Maroc Solidarité Médico-sociale, ont organisé du 26 février au 02 mars 2018, et du 12 au 16 mars 2018, au profit d'une dizaine de médecins généralistes de la ville d'Oujda et Nador, une session de formation en échographie gynéco-obstétricale. L'objectif de la formation était d'améliorer la prise en charge et le suivi des grossesses des femmes migrantes au niveau des centres de santé.

La Délégation Préfectorale de la Santé d'Oujda-Angad en collaboration avec l'Association Maroc-Solidarité Médico-Sociale ont organisé une série d'ateliers de formation des professionnels de santé: 3 sessions ont été organisées, du 10 au 15 Avril 2018, au profit de 80 professionnels de santé ainsi que et des ateliers de formation technique sur la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

Aussi, des journées scientifiques ont été organisées du 11 au 13 mai 2018 par la Délégation Préfectorale de la Santé d'Oujda-Angad, l'association Maroc solidarité Médico social et le centre hospitalier d'Oujda pour renforcer les compétences des professionnels de santé sur la prise en charge des maladies tropicales pouvant être liées à la migration et ce, au profit d'une trentaine de professionnels.

► **Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux**

Un total de 75 assistantes sociales exerçant dans différents hôpitaux à travers le Royaume assurent ainsi l'information, l'orientation et l'assistance des migrants dans les différentes structures hospitalières.

► **Intégration des immigrés et réfugiés dans les programmes de santé publique**

Plusieurs caravanes médicales ont été organisées offrant différents services médicaux de prévention, d'information, de sensibilisation et de prise en charge des migrants.

La Délégation Provinciale de Santé d'El Jadida en collaboration avec l'Université Chouaib Doukkali et l'Organisation Démocratique du Travail a organisé une caravane médicale gratuite au profit des migrants de la ville d'El Jadida, le 13 Juin 2018. Plusieurs prestations ont été offertes, tels que le dépistage du diabète, l'hypertension artérielle, et le paludisme avec la réalisation de 25 examens de goutte épaisse.

La Délégation Provinciale Santé de Nador en collaboration avec l'association Maroc-Solidarité Médico-Sociale ont aussi organisé deux caravanes en 2018, à la commune de Taouima, et à la commune de Ixane, au profit de 245 migrants.

Par ailleurs, dans le cadre des activités du Programme National de lutte contre la Tuberculose, le Ministère de la Santé a lancé le 26 mars 2018, la 5^{ème} campagne nationale de dépistage de la tuberculose. Environ de 62 centres spécialisés dans le dépistage, le traitement de la tuberculose et des maladies respiratoires ont été mis en place, ainsi que 80 centres intégrés de radiologie et 15 laboratoires pour la culture bacillaire. Ces centres ont été équipés de 38 scanners, avec un déploiement de 5 camions mobile de dépistage, ainsi que 14 appareils de diagnostic biologique de tuberculose résistante. L'opération a été clôturée le 6 avril 2018, et l'accès à la population des migrants a été assuré avec l'appui des associations locales.

Les résultats concernant la population des migrants se présentent comme suit :

	Les bénéficiaires des séances de sensibilisation	Les bénéficiaires du dépistage clinique seulement	Les bénéficiaires du dépistage clinique et radiologique	Les bénéficiaires d'examens microscopiques	Nombre de cas diagnostiqués et traités toutes formes confondues
Le nombre de migrants	967	649	315	124	0 cas

Le tableau suivant présente le bilan des prestations enregistrées et rapportée en 2018 par les structures de santé dans le cadre des programmes de santé publiques, sachant que le Ministère de la Santé est en cours de développer un système d'information permettant le suivi de l'état de santé de cette population.

Utilisation des prestations des établissements de soins de santé de base	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Oriental	Fes-Meknes	Sous Massa
Nombre de migrants ayant bénéficié de la consultation curative	7938	1897	4493	2483	10
Nombre total des migrants ayant bénéficié des activités et services des Programmes :					
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de femmes migrantes suivies dans le cadre du Programme de la Surveillance de la Grossesse et de l'Accouchement 	253	100	153	222	17
<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de femmes migrantes suivies dans le cadre du Programme Planification Familiale 	96	52	186	157	11

■ Nombre d'enfants de migrants vaccinés dans le cadre du Programme National d'Immunisation	156	165	208	180	42
■ Nombre de migrants suivis pour IST-Sida	294	40	202	146	6
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du Programme de lutte Antituberculeuse	25	12	12	6	4
■ Nombre de migrants suivis dans le cadre du Programme de lutte contre les Maladies Parasitaires	9	9	27	24	1
Utilisation des prestations des structures hospitalières	Rabat-Salé-Kénitra	Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	Oriental (avec MSII)	Fes-Meknes	
Nombre des admissions hospitalières en faveur des migrants	74*	29	275	81	9
Nombre de consultation des migrants aux soins d'urgence		193	1317	518	656
Nombre d'admission des femmes migrantes au service de la maternité	14	19	59	13	10
Nombre de femmes migrantes ayant été consultées au niveau des unités de prise en charge de la violence		7	61	1	2

* : Données de l'Etude du Dr. EDOU Kossi Atsissinta, « Profil épidémiologique des migrants au Centre Hospitaliers de Rabat : Cas de l'Hôpital d'Enfants, de l'Hôpital des Spécialités et de l'Hôpital Ibn Sina », 2018

Cette année, une attention particulière de la part des organismes internationaux partenaires du Ministère a été dédiée à la santé des migrants. En effet, une étude sur les besoins en santé mentale et en soutien psychosocial des migrants a été réalisée par l'OIM, et un module de formation découlant de ces besoins identifiés a été élaboré. Afin de valider le kit de formation sur la santé migration, 3 ateliers de finalisation

et de validation ont été réalisés en collaboration avec l'Ecole Nationale de Santé Publique et le Ministère de la Santé, 50 étudiants de l'ENSP et 60 professionnels de santé de première ligne ont été formés.

Dans cette logique, un accord de partenariat a été signé entre l'OIM et l'ENSP afin d'intégrer la thématique migration et santé (notamment la santé mentale et l'assistance psychosociale aux migrants) dans le cursus de formation des futurs professionnels et gestionnaires de santé publique.

Par ailleurs, le HCR prend en charge financièrement des patients réfugiés porteurs d'une ou de plusieurs maladies nécessitant un traitement à long terme, ou une prise en charge médico-chirurgicale lourde « chirurgie, chimiothérapie, etc... ». Durant la période 2017-2018, 689 réfugiés ont été pris en charge par le HCR au niveau de tout le Royaume dont ceux souffrant de troubles psychiatriques.

Dans le même sens, le HCR a mis en place aussi un numéro d'urgence, au niveau des villes de Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda et Tanger, afin que les réfugiés puissent appeler pour avoir accès à un médecin 24h/7j en cas d'une urgence médicale. 200 cas d'urgence ont été traités contre 148 cas en 2017.

Le tableau suivant résume les activités du HCR réalisées durant la période 2017-2018 :

Activité	Bénéficiaires	Villes	Nombre de bénéficiaires
Organisation de sessions de sensibilisation et d'information des immigrés et du personnel de santé sur le droit à l'accès au service de santé pour tous	Réfugiés	Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Tanger	700
Aides à l'achat de médicaments sur ordonnances prescrites par un médecin généraliste ou spécialiste	Réfugiés	Rabat, Kénitra, Casablanca, Fès Meknès, Marrakech, Tadla, Oujda, Tanger, Tétouan	2600

Désignation de points focaux pour l'information et l'orientation des immigrés dans les centres hospitaliers régionaux		Rabat, Kénitra, Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech, Tadla, Oujda, Tanger, Tétouan	22 agents communautaires recrutés
Organisation d'une caravane médicale pour le traitement des cas vulnérables	Réfugiés	Marrakech, Oujda, Tanger, Agadir, Meknès	200
Prise en charge des réfugiés victimes de violences sexuelles et sexistes et les renvoyer pour un suivi psychosocial et médical.	Réfugiés et demandeurs d'asile	Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Oujda, Tanger	20

Par ailleurs, dans le cadre du projet TAMKINE Migrants II (mai 2017 – avril 2018), 1274 femmes (en particulier les femmes enceintes, ayant un bébé ou victimes de violence) ont pu bénéficier d'une prise en charge intégrée et adaptée à leurs besoins, dans les deux villes d'intervention du projet : Rabat et Oujda. Aussi, dans le cadre de ce projet, l'ALCS a pris en charge en 2018, 145 personnes migrantes vivant avec le VIH, dont 89 femmes migrantes, parmi lesquelles 15 étaient enceintes, et qui ont été toutes introduites dans le circuit public de prise en charge :

- 725 séances de médiation thérapeutiques et d'appuis psychologiques au profit de 129 migrants victimes de VIH ;
- 250 prestations médicales complémentaires ont été assurées au profit de 79 migrants vivant avec le VIH, avec des bilans biologiques, radiologiques et des médicaments ;
- 170 prestations sociales ont été offertes à 47 bénéficiaires, avec une prédominance d'octoi de lait artificiel au profit des bébés nés de mères séropositives afin de prévenir la transmission par l'allaitement maternel.

2. Recommandations spécifiques 2018-2019

Pour renforcer le programme « Santé », il est important de poursuivre les efforts soutenus et de travailler sur les recommandations suivantes :

- Renforcement des compétences et des capacités du système national de santé en matière de prise en charge médicale et psychosociale spécifique des migrants.
- Développement de réseaux de collaboration pour une meilleure action sur le terrain.
- Opérationnalisation du programme d'assistance médicale des migrants.
- Elaboration d'un module de formation complet en matière de prise en charge médicale et psychosociale spécifique des migrants et l'organisation de sessions de formation et d'information au profit du personnel de santé.
- Opérationnalisation du plan stratégique Santé-Migration 2017-2021.
- Réalisation de projets (MDCMREAM - Ministère de la Santé) pour la prise en charge sanitaire des migrants vulnérables.
- Prise en compte de la population migrante dans l'approvisionnement des médicaments et des vaccins et la mise à disposition du personnel médical au niveau des structures de santé et pharmacies situées dans des quartiers à forte concentration de la population migrante.
- Mise en place d'un système informatisé pour remonter une information automatique sur les statistiques relatives aux migrants qui bénéficient du système de santé marocain.